

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 20 Juin 2014

Convocation et Affichage le 13 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le **Vendredi 20 Juin à 17 h 30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

Présents : MAGNE Jean-Michel, FAURE Colette, BERTRANDIAS Isabelle, CAULIER Yvon, MERIEN Jérôme, HERBERT Francis, DAGUT Jérôme, LAMY Marie-Claude, BRUGEASSOU Delphine, EL ALLOUKI Julie, LATREILLE Anne

ABSENTS : BRUGEASSOU Pierrot (pouvoir donné à CAULIER Yvon), LANDRY Patrick (pouvoir donné à BERTRANDIAS Isabelle), LEHELLE Martine (pouvoir donné à MERIEN Jérôme), LIMOUSIN Loïc (pouvoir donné à MAGNE Jean-Michel)

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle

Délibération n° 28/2014 : Procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu les articles R123, R133, L288, L290, R143, R144, R145, L291, R146, L292 et L293 du Code Electoral,

Vu l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INTA/1411886C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur Le Maire donne lecture :

1°) des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral des Sénateurs

2°) du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs qui doit avoir lieu le 28 septembre 2014 dans le département

3°) de l'arrêté du préfet portant convocation des électeurs à cet effet.

1° ELECTION DES DELEGUES :

Monsieur Le Maire a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 3 délégués.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a commencé à 18heures 00 minute. Il a donné les résultats dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	08

Ont obtenu :

CAULIER Yvon	15 voix
MAGNE Jean-Michel	15 voix
FAURE Colette	12 voix
LEHELLE Martine	3 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. CAULIER Yvon né le 28/06/1957 à HAZEBROUCK (59) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Pucrolé 24190 CHANTERAC

M.MAGNE Jean-Michel né le 16/07/1962 à TRELISSAC (24) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Beauterie 24190 CHANTERAC

MME FAURE Colette née le 23/08/1950 à SAINT GERMAIN DU SALEMBRE (24) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Charrieras 24190 CHANTERAC

2° ELECTION DES SUPPLEANTS :

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	08
Ont obtenu :	
LECHELLE Martine	15 voix
BERTRANDIAS Isabelle	15 voix
DAGUT Jérôme	15 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

MME LEHELLE Martine née le 10/05/1957 à LEVROUX (36) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Marty 24190 CHANTERAC

MME BERTRANDIAS Isabelle née le 28/05/1969 à NEUVIC SUR L'ISLE (24) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Landry 24190 CHANTERAC

M.DAGUT Jérôme né le 27/04/1973 à PERIGUEUX (24) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Faureille 24190 CHANTERAC

Observations et réclamations : NEANT

Délibération n° 29/2014 : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 29 juin 2011, l'a autorisé à signer la convention de maîtrise d'œuvre (Acte d'engagement) pour réaliser les travaux de restauration de l'église. L'offre de l'architecte Gaëlle DUCHENE avait été retenue pour une étude préalable de 6 500€ H.T.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant relatif à la proposition d'honoraires pour une mission complète portant sur les travaux de confortation extérieure de l'église de Chantérac :

Enveloppe prévisionnelle des travaux – hors taxes	390 599.81 €
Taux de rémunération	8 %
Montant honoraires architecte	31 247.98 €

Décomposition par missions			
Eléments de mission	%	Montant total H ^T	Montant TTC
AP	21 %	6 562.08 €	7 874.49 €
PRO	28 %	8 749.44 €	10 499.32 €
ACT	11 %	3 437.28 €	4 124.73 €
DET	34 %	10 624.31 €	12 749.18 €
AOR	6 %	1 874.88 €	2 249.85 €
Total	100 %	31 247.98 €	37 497.58 €

Montant HT des honoraires	31 247.98 €
TVA à 20 %	6 249.60 €
Montant TTC des Honoraires	37 497.58 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour le compte de la commune, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'assainissement et de confortation des maçonneries extérieures de l'église Saint Pierre de Chantérac va être lancé et un coordonnateur SPS va être consulté.

Délibération n° 30/2014 : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

C.A.E / Monsieur PETIT Joël : Un an à compter du 01/07/2014

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de Monsieur Joël PETIT, né le 02/03/1957 à Vieux-Mareuil (24), domicilié à Neuvic sur L'Isle 24190, 40 rue du Terme, pour une durée de 12 mois à compter du 01/07/2014 dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion : contrat d'accompagnement dans l'emploi de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention contrat unique d'insertion au nom et pour le compte de la commune.

Délibération n° 31/2014 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

AU 1^{er} juin 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu l'avis de la Commission Administration Paritaire en date du 22/05/2014 sur la position d'intégration directe qui prend effet le 01/06/2014,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe, avec une durée hebdomadaire de 20 heures.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Aide au service et surveillance des enfants au restaurant scolaire,
- Encadrement et animations des activités périscolaires
- Responsable et animations de la bibliothèque

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois d'Adjoints Techniques Territoriaux.

Il propose d'établir le tableau des emplois communaux à compter du 01/06/2014 pour intégrer la création demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal en date du 15/10/2008,

Vu l'arrêté de départ après transfert de compétences, à compter du 01/01/2014,

DECIDE :

A- Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
Adjoint administratif territorial principal De 1 ^{ère} classe Avec fonction de secrétaire de mairie	1	35	- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Etat-Civil - Secrétariat - Urbanisme	. CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1	22	- ménage des bâtiments communaux - surveillance transports scolaires	. CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1	35	- responsable station d'épuration - entretien polyvalent des bâtiments, voies et réseaux et équipements	. CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1	35	- Entretien polyvalent des voies et réseaux, bâtiments et équipements communaux	. CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	0 Transféré ccivs au 01/01/2014	22	- Encadrement et gestion au restaurant scolaire : préparation des repas, établissement des menus, commande des produits - ménage des bâtiments communaux	. CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	0	20	-surveillance et aide du service au restaurant scolaire - encadrement des enfants - bibliothèque - garderie périscolaire - ménage	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	1	20	Aide au service et surveillance des enfants au restaurant scolaire, -Encadrement et animations des activités périscolaires - Responsable/animations de la bibliothèque	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Délibération n° 32/2014 : ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 2^{ème} classe
Nomination par voie d'intégration directe au 1^{er} juin 2014

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la Commission Administrative paritaire du centre de gestion a émit un avis favorable sur la position d'intégration directe de Madame DUFFOUR Christine, avec une date d'effet au 01/06/2014. Son grade d'origine est Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe et son grade d'intégration est Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe. Lors de la délibération précédente n° 31/2014, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe.

Afin de pourvoir ce poste, Monsieur Le Maire propose de nommer Mme DUFFOUR Christine, née BEAUDEAU, née le 28 avril 1964 à Saint-Astier et demeurant Beauterie 24190 Chantérac, au grade d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 20 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition.
- Décide que le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, durée hebdomadaire de 20 heures est vacant.

Délibération n° 33/2014 : GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 31/08/2011 concernant le versement d'une gratification aux stagiaires.

Depuis le début de l'année 2014, la mairie a accueilli une stagiaire, dans le cadre d'observation en milieu professionnel.

Monsieur Le Maire expose que cette stagiaire a apporté une contribution à l'exécution des missions des services du restaurant scolaire. Elle peut, par conséquent, justifier le versement d'une gratification.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement d'une gratification d'un montant de 50 euros à LE PEMP Manon.

Délibération n° 34/2014 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX – EXERCICE 2013

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'un transfert de crédits concernant le budget Logements Sociaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 1068 la somme de 3 272.02 euros, destinés à financer les dépenses d'investissements des programmes de l'exercice 2013.

TRAVAUX EGLISE

Monsieur Le MAIRE fait le point sur les prévisions des travaux

LOYERS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire expose que l'augmentation des loyers communaux ne se feront qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, du fait que les loyers soient conventionnés. L'ADIL 24 se propose de venir faire le point sur les baux actuels. Un rendez-vous va être pris fin du mois d'août 2014.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune de Chantérac ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur la vente TEILLET/ESTEVE au Lieu-dit »Le Chatenet »

Questions diverses et communications diverses

- 1) Lors du bureau communautaire du 3 juin dernier, il a été décidé que chaque commune désigne un commissaire parmi la liste des contribuables de la commune pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs, pour les locaux commerciaux et les établissements industriels. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Alain MEYNIER pour représenter la commune.
- 2) Lors de la réunion du 7 avril dernier, il a été procédé aux délégués des commissions communales. En ce qui concerne la commission VOIRIE, les délégués sont les suivants : BRUGEASSOU Pierrot, LANDRY Patrick, HERBERT Francis, et Jérôme DAGUT (et non pas Jérôme MERIEN, comme indiqué dans la délibération)

Récapitulatif des délibérations prises

- **Délibération n° 28/2014** : Procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal
Et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- **Délibération n° 29/2014** : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
Travaux de restauration de l'église
- **Délibération n° 30/2014** : Contrat unique d'insertion
C.A.E : Monsieur PETIT Joël – un an à compter du 01/07/2014
- **Délibération n° 31/2014** : Création d'un emploi permanent au 1^{er} juin 2014
- **Délibération n° 32/2014** : Adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe
Nomination par voie d'intégration directe au 1^{er} juin 2014
- **Délibération n° 33/2014** : Gratification stagiaire
- **Délibération n° 34/2014** : Affectation du résultat de fonctionnement
Budget Logements Sociaux – Exercice 2013

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h30. Ainsi délibère en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

NOMS	Prénoms	Pouvoir Donné à	Emargement	Motif non- émargement
MAGNE	Jean-Michel			
BRUGEASSOU	Pierrot			
FAURE	Colette			
LANDRY	Patrick			
BERTRANDIAS	Isabelle			
BRUGEASSOU	Delphine			
CAULIER	Yvon			
DAGUT	Jérôme			
EL ALLOUKI	Julie			
HERBERT	Francis			
LAMY	Marie-Claude			
LATREILLE	Anne			
LECHELLE	Martine			
LIMOUSIN	Loïc			
MERIEN	Jérôme			

